

COMITÉ PARITAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS
(FAUNE QUÉBEC)

SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 JANVIER 2005

LIEU : ÉDIFICE MARIE-GUYART

HEURE : 9 h

PERSONNES :		<u>Partie syndicale</u>		<u>Partie patronale</u>
PRÉSENTES	MM.	Paul Legault	MM.	George Arsenault
		Rogers Cloutier		Jean-Yves Desbiens
		Pierre Gagné		Rémi Dumas
		Jean-Claude Lafont		Henri Guillemette
				Martin Bernard

Président : M. Lukasz Granosik

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté après l'ajout des éléments suivants au point 17 :

17. Varia

- Travail hors-Québec
- Intérim sur des postes à combler
- Formation – Armes de service

2. Adoption des comptes rendus des rencontres du 27 octobre et du 10 mars 2004

Les projets de comptes rendus sont adoptés et signés par les parties, de même que par le président du comité paritaire.

3. Suivi des rencontres précédentes

Priorité d'accès aux emplois dans le nord du Québec pour les personnes des autres régions qui y ont déjà travaillé.

La partie patronale poursuit sa réflexion à ce sujet. Elle devrait être en mesure de faire part de sa décision lors de la prochaine rencontre du comité paritaire.

État des postes vacants

- La partie patronale confirme qu'environ 30 postes d'APF sont actuellement vacants.
- La partie syndicale souhaite obtenir un portrait d'ensemble, de même qu'une indication quant à l'échéancier pour le comblement de ces postes.

Projet de reclassement - Personnel du SER

- La partie patronale confirme qu'il n'y a pas eu de développements dans ce dossier.

Attributions confiées aux coordonnateurs opérationnels

- La partie patronale dépose, pour information du comité paritaire, une version amendée de la description d'emploi revue des coordonnateurs opérationnels de même qu'une énumération de tâches spécifiques qui peuvent leur être confiées. Elle précise que la nouvelle description d'emploi a été acheminée à tous les directeurs, afin que des ajustements soient apportés au besoin aux tâches confiées aux coordonnateurs opérationnels.
- La partie syndicale mentionne que les attributions n'ont pas encore été modifiées par le Conseil du trésor dans le cadre de la révision de la classification et qu'elles ne devraient donc pas être mises en place maintenant.

Pouvoirs d'intervention des APF dans les secteurs limitrophes au Québec

- Les autorités de la Protection de la faune n'ont pas complété leurs démarches à cet égard. Le comité paritaire sera informé lorsqu'elles auront complété leur réflexion.

Vaccination des chiens – Secteur Nunavik

- La partie patronale confirme qu'aucun développement n'est intervenu à ce sujet.

4. Calendrier de travail – Appendice D⁶ 2005-2006

Le calendrier de travail, accepté par les 2 parties, est déposé.

5. Validation des cédules de travail (clefs)

Une vérification additionnelle reste à effectuer entre-temps par les parties avant que le comité paritaire ne soit saisi des cédules de travail.

6. Jours fériés 2005

La liste des jours fériés pour 2005, acceptée par les 2 parties, est déposée.

7. Responsabilités des cadres à mandat

La partie syndicale mentionne qu'elle entend aborder la question des responsabilités confiées aux cadres à mandat, dans le cadre des négociations à venir. Elle revendiquera alors des dispositions semblables à celles qui existent déjà dans la convention collective des contrôleurs routiers.

8. Vandalisme sur la propriété d'agents

La partie syndicale demande que l'employeur s'engage à compenser les agents qui sont victimes de vandalisme sur leur propriété à la suite d'interventions effectuées dans le cadre de leurs fonctions.

La partie patronale confirme qu'elle réfléchit actuellement à cette question. Toutefois, des vérifications restent à effectuer. Le comité paritaire sera éventuellement saisi des développements.

9. Liste de déclaration d'aptitudes

La partie patronale confirme que, conformément aux dispositions de la convention collective, un employé inscrit sur liste de déclaration d'aptitudes pour accéder à un emploi permanent demeure inscrit sur cette liste, même s'il refuse un emploi qui lui est offert à plus de 50 km de sa résidence.

10. Fermeture des bureaux en cas de tempête

La partie syndicale souhaite que des critères soient établis pour décider de la fermeture des bureaux en cas de tempête survenant lors d'une fin de semaine ou un jour férié.

La partie patronale rappelle qu'il n'existe plus de directive gouvernementale concernant la fermeture des bureaux pour cause de tempête. Toutefois, elle examinera la situation particulière de tempête survenant une fin de semaine ou un jour férié, alors que les personnes en autorité pour juger de l'opportunité de fermer certains bureaux ne sont pas nécessairement disponibles. Dans ce contexte, il y aurait peut-être lieu d'établir une liste d'indicateurs pour la prise de décisions de même que des personnes à rejoindre dans de telles circonstances.

11. Processus de dotation

La partie syndicale s'interroge sur la validité de certaines dispositions de la procédure 06-03 concernant la dotation des emplois à la Protection de la faune. Elle prétend que des agents se voient empêchés de présenter leur candidature parce qu'ils ne rencontrent pas certains critères établis dans la procédure 06-03. Elle remet particulièrement en question les exigences en terme de durée d'occupation d'un emploi pour pouvoir soumettre sa candidature à l'affectation intrarégionale (2 ans) ou interrégionale (4 ans).

La partie patronale confirme que l'application de la procédure 06-03 concernant la dotation des emplois à la Protection de la faune est suspendue dès maintenant et que les emplois qui ont fait l'objet d'un affichage au cours des derniers jours seront annoncés à nouveau.

De plus, la procédure 06-03 fera éventuellement l'objet d'une révision, afin de respecter les dispositions de la Loi sur la fonction publique.

12. Cas particulier – Dotation d'un emploi régulier d'APF

La partie patronale confirme la séquence qui doit être respectée pour combler un emploi régulier d'APF, soit :

- 1- Affectation;
2. Réorientation professionnelle;
3. Mutation (s'il y a lieu);
4. Recrutement à partir de la LDA comportant les noms d'employés saisonniers;

5. Recrutement général.

13. Formation d'un sous-comité – Processus de permutation pour les saisonniers

Les parties conviennent de former un sous-comité pour examiner cette question. Il sera composé des personnes suivantes :

Pour la SACF : Jacques Leblanc
Alain Dubé, représentant-saisonniers
Guillaume Lacasse, représentant-saisonniers

Pour l'employeur : Sébastien Gonthier
Rémi Dumas
Henri Guillemette

Le comité paritaire sera éventuellement saisi des conclusions et recommandations du sous-comité.

14. Échéancier pour la mise à jour des listes de rappel

La partie syndicale souligne d'abord son appréciation pour l'opération qui a été menée pour uniformiser le format et le contenu des listes de rappel. Elle souhaite cependant qu'une nouvelle intervention soit effectuée pour accélérer la mise à jour et l'affichage des listes de rappel. De plus, elle demande que toutes les listes lui soient désormais transmises par la Direction des ressources humaines, plutôt que par chaque direction régionale, de façon à se conformer aux dispositions pertinentes de la convention collective, tant au niveau de la contestation éventuelle du service accumulé par un employé que de l'exclusion de certains employés des listes de rappel.

La partie patronale s'engage à effectuer les démarches en ce sens.

15. État des discussions – Intégration du secteur Faune au MRNFP

Le sous-ministre associé confirme que :

- l'étape de l'accueil des employés de Faune Québec au MRNFP est maintenant terminée;
- plusieurs échanges sont intervenus entre les autorités du MRNFP et de Faune Québec concernant cette intégration;

- la prochaine étape de cette démarche devrait être l'intégration effective de Faune Québec au Ministère.

Il souligne que plusieurs facteurs sont à considérer en vue de cette intégration, dont certaines recommandations du Rapport Coulombe concernant la gestion de la forêt publique.

Des rencontres sont prévues à court terme en vue de la préparation du budget 2005-2006.

16. CLASSIFICATION

Une rencontre entre le Secrétariat du Conseil du trésor et le SACF est prévue à ce sujet aujourd'hui même.

MM. Jean-Yves Desbiens et Martin Bernard participeront également à cette rencontre.

17. Varia

Travail hors-Québec

La partie syndicale revient à la charge afin que les autorités de la Protection de la faune établissent clairement la marge de manœuvre dont disposent les APF pour intervenir dans des secteurs limitrophes au Québec.

Les autorités de la Protection de la faune effectueront des démarches à ce sujet.

Intérim sur des postes à combler

La partie syndicale s'interroge sur les nombreux postes occupés par intérim à la Protection de la faune, tant au niveau de la gestion que des agents de liaison.

La partie patronale confirme que certains concours devraient être lancés à court terme dont celui de directeur général. Pour les postes d'agents de liaison, un examen est déjà prévu dans les prochains jours dans le cadre d'un processus de concours.

Formation – Armes de service

La partie patronale confirme que des démarches sont en cours à ce sujet avec l'École nationale de police.

La rencontre se termine à 11 h 45.

PROCÈS VERBAL VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ LE : 15 mars 2005

Original signé

Original signé

Porte-parole patronal

Porte-parole syndical

Président du comité paritaire

Original signé

2005-03-03